



HAL
open science

Les plantations forestières, catalyseurs de tensions sur ce qui fait nature pour les acteurs sociétaux

Amélie Robert

► To cite this version:

Amélie Robert. Les plantations forestières, catalyseurs de tensions sur ce qui fait nature pour les acteurs sociétaux. Cahier du GHFF forêt, environnement et société, 2021, 31, p. 67-82. hal-03189116

HAL Id: hal-03189116

<https://hal.science/hal-03189116v1>

Submitted on 5 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PLANTATIONS FORESTIÈRES À CROISSANCE RAPIDE, CATALYSEURS DE TENSIONS SUR CE QUI FAIT NATURE POUR LES ACTEURS SOCIÉTAUX

Amélie ROBERT¹

À travers le monde, la superficie des plantations forestières demeure faible, estimée à 278 millions d'hectares en 2015² mais elle est croissante – elle n'était que de 168 millions d'hectares en 1990³. Les tendances sont toutefois variables selon les pays. Le Viêt Nam, par exemple, se distingue par un essor remarquable : depuis les années 1990, les plantations d'acacias y ont très largement progressé, atteignant 2 486 200 ha en 2005⁴. Dans le même temps, d'autres plantations dans le monde ont connu des évolutions inverses. C'est le cas des peupleraies en France qui, en régression, ont vu le rythme de leurs replantations passer de 2,3 millions de plants/an au début des années 1990 à moins de 600 000 plants/an en 2013 ; la superficie actuelle est l'objet d'estimations variables, par défaut de sources princeps fiables, entre 240 000 ha⁵ et 210 000 ha⁶, voire seulement 171 000 ha en 2013⁷. Ces plantations sont aujourd'hui d'autant plus mises sur le devant de la scène internationale qu'elles apparaissent comme une solution d'atténuation du changement climatique. Mais, dans le même temps, elles sont aussi vivement critiquées car elles peuvent être synonymes d'industrialisation des forêts ; la crainte émerge particulièrement en France de nos jours⁸. Les plantations forestières apparaissent ainsi comme des « forêts » de la discorde, objet de controverses, de débats passionnés, pouvant parfois donner lieu à de véritables conflits, d'autant plus si elles sont formées d'espèces à croissance rapide, comme les acacias qui sont plantés au Viêt Nam ou les peupliers en France.

¹ Docteur en Géographie, ATER, UMR CITERES, Université de Tours.

² Keenan, R. J. *et al.*, "Forest ecology and management dynamics of global forest area: results from the FAO global forest resources assessment 2015", *Forest Ecology and Management*, vol. 352, 2015, pp. 9-20.

³ *Id.*

⁴ GSO (General Statistics Office), *Statistical Yearbook of Vietnam, 2006*, Hanoi, Statistical Publishing House, 2007, p. 291.

⁵ <https://www.peupliersdefrance.org/n/aujourd-hui-des-peupliers-pourquoi/n:1172#p2656>, page consultée le 17/07/2020.

⁶ Conseil national du Peuplier, *Sécurisation des approvisionnements en Peuplier : étude prospective de la ressource française*, 2016.

⁷ IGN, « La forêt plantée en France : état des lieux », *La feuille de l'inventaire forestier*, n° 17, p. 10.

⁸ https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/enquete-franceinfo-quand-l-industrialisation-transforme-le-visage-des-forets-francaises_3082567.html#xtor=CS2-765-, page consultée le 22/07/2020.

Ce sont là les plantations sur lesquelles nous nous focaliserons dans cet article. Les premiers constituent le principal genre planté au Viêt Nam. La préférence est aujourd'hui plus précisément donnée à un hybride de deux espèces importées d'Australie (qui ont dans un premier temps été plantées : *Acacia auriculiformis* et *A. mangium*). La multiplication des plants se fait par bouturage en pépinière⁹. En 2000, les acacias peuplaient déjà près de la moitié des plantations de la province de Thua Thiên Huê¹⁰, située au centre du pays, et, aujourd'hui, ils sont les seuls – ou presque – plantés. En France, les « forêts plantées » représentent 13 % de la superficie des forêts de production, couvrant moins de 2,1 millions d'hectares, d'après les données de l'inventaire forestier national¹¹. La plupart sont des peuplements monospécifiques – seuls 16 % de ces plantations sont « des plantations en mélange »¹². Les peupliers, eux, ne représentent que 1 % de ces « forêts plantées »¹³. Leur faible présence s'explique par leurs exigences écologiques : préférant des sols humides à frais, ils se concentrent surtout dans les vallées alluviales – « près de 60 % des peupliers cultivés sont plantés dans les sylvoécotons des vallées alluviales »¹⁴. Ce sont des plançons qui sont plantés car, comme pour les acacias, il s'agit de variétés qui ont été créées à partir d'espèces naturelles, ici depuis le XVIII^e siècle – on parle de cultivars, variétés obtenues par culture pour sélectionner les caractéristiques souhaitées¹⁵. En dépit de leur faible surface, comme le soulignait P. Arnould, « les peupleraies, tout comme les plantations de résineux, cristallisent en cette fin de XX^e siècle les conflits environnementaux les plus virulents à propos de la forêt »¹⁶. Il semblerait que ce soit toujours le cas, ce que nous allons interroger dans cet article en nous fondant précisément sur l'exemple de ces peupleraies, mis en perspective avec le cas des plantations d'acacias du Viêt Nam, pour élargir la réflexion à l'échelle internationale.

Les conflits peuvent être appréhendés comme l'« expression d'antagonismes, de controverses ou d'opposition »¹⁷ ; ce sont « des intérêts divergents, compétitifs entre groupes sociaux, des représentations antagoniques »¹⁸. C'est là précisément ce qui caractérise, de manière générale, les débats autour des plantations forestières, surtout celles à croissance rapide, monospécifiques, sur lesquelles nous nous centrons ici, mais, dans ce cas, nous parlerons plutôt de controverses, d'oppositions, de discordes, de débats, certes conflictuels. Le terme conflit sera ainsi réservé à « des situations qui constituent une manifestation de protestation ou d'opposition »¹⁹, passant par des « moyens de publicisation, constitution ou modification d'un rapport de force »²⁰ et qui possèdent alors une assise territoriale : la manifestation des conflits se joue localement. Ceci renvoie au conflit « exprimé, médiatisé comme tel » ou « juridicisé [Lussault, 2001²¹] »²², peut-être surtout matérialisé par des acteurs en présence.

⁹ Amat, J.-P., Phung Tuu, B., Robert, A. et Trân Huu, N., « Can fast-growing species form high-quality forests in Vietnam, examples in Thua Thiên-Huê province », *Bois et forêts des tropiques*, n° 305 (3), p. 71, http://bft.cirad.fr/cd/BFT_305_67-76.pdf, 2010, page consultée le 29/06/2020.

¹⁰ SNNVPTNT (So Nông Nghiệp và Phát Triển Nông Thôn [Service de l'Agriculture et du Développement rural]), Bao caolâmnghiệp. Bao caothucontrang và cacvândêlâmnghiêptinh Thua Thiên Huê [Rapport forestier. Situation et problèmes forestiers de la province de Thua Thiên Huê], juin, Huê (Viêt Nam), non publié, 2002.

¹¹ IGN, *op. cit.*, p. 4.

¹² *Id.*, p. 7.

¹³ *Id.*, p. 10.

¹⁴ *Id.*, p. 10.

¹⁵ On en dénombre 35 qui sont éligibles aux aides de l'Etat pour la culture en futaie pour la période 2020-2022 : https://www.peupliersdefrance.org/data/2020_listeregionalisee_juillet2020_jun2022.pdf, page consultée le 17/07/2020.

¹⁶ Arnould, P., « Les peupleraies dans le paysage et l'économie », dans Corvol, A. (dir.), *Les Sources de l'histoire de l'environnement*, t. III, *Le XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 15-26.

¹⁷ Melé, P., « Introduction : conflits, territoires et action publique », dans Melé, P., Larrue, C. et Rosemberg, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003, p. 15.

¹⁸ *Id.*

¹⁹ *Id.*, p. 16.

²⁰ *Id.*

²¹ Pour M. Lussault (2001), le conflit, « pour exister véritablement, exige, à mon sens, un passage par le champ juridique ». Lussault, M., « Controverses spatiales : des situations pour appréhender les espaces d'actes », *Villes en parallèle*, n° 32-34, 2001, pp. 149-159, https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_2001_num_32_1_1335, page consultée le 29/06/2020.

²² Melé, *op. cit.*, p. 15.

En effet, « le conflit implique la co-présence » et « l'échelle concernée est donc locale et régionale » : ces propos de L. Laslaz²³ se rapportent aux « conflits environnementaux ». Les plantations forestières à croissance rapide entrent bien dans ce cadre car ces formations végétales génèrent des modifications de l'environnement – et celles-ci peuvent même être au cœur des tensions (voir *infra*). Mais ces conflits sont également des « conflits territoriaux », parce qu'ils se matérialisent spatialement – localement – mais aussi parce que « l'espace peut être plus directement l'objet du conflit »²⁴ – ce qui se vérifie pour les plantations, comme nous le verrons. Qu'ils soient latents – autrement dit, à l'état de controverses – ou matérialisés – donc consistant en conflits proprement dit –, les conflits sont « pour les chercheurs [...] souvent considérés comme des révélateurs. Le conflit devient un “analyseur social” »²⁵, ce qui vaut bien sûr d'autant plus lorsqu'il y a publicisation, manifestation des conflits, dès lors matérialisés. Mais même pour les controverses :

[Elles] donnent la possibilité à chacune des parties en présence de formaliser un point de vue et d'énoncer un discours de qualification de l'ordre des choses et de justification des actions entreprises. On peut ainsi, mieux que dans des épisodes pacifiés, bien saisir les systèmes normatifs qui sous-tendent les actes des protagonistes et les valeurs conséquentes que ceux-ci projettent sur les objets, les choses, les personnes, les espaces, les lieux, les comportements, les attitudes, les discours de soi et d'autrui, bref sur tous les ingrédients agencés pour et par la pratique au sein d'une situation²⁶.

Dès lors, dans quelle mesure les plantations forestières sont-elles des « forêts » de la discord, catalyseurs de tensions et en quoi ces dernières – controverses et plus encore conflits – sont-elles révélatrices de systèmes normatifs, de valeurs, concernant en l'occurrence la nature ? Notons que ce sont les plantations comme formations végétales auxquelles nous nous intéresserons plus spécifiquement, non à l'acte de plantation, même si celui-ci participe aux représentations associées à ces formations végétales²⁷. Nous nous fonderons sur les résultats acquis dans le cadre d'une recherche-action, le projet *Du peuplier pour l'avenir*²⁸, qui se focalise sur un des bassins populicoles français, le Val de Loire, dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, où les enjeux paysagers et environnementaux sont forts : il faut dire que la zone d'étude se situe en partie dans le périmètre du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui ajoute aux préoccupations paysagères ; les enjeux environnementaux sont aussi importants, d'autant plus là où des sites Natura 2000 ont été délimités²⁹. Afin d'identifier les raisons du déclin des peupleraies³⁰ et de questionner l'acceptation sociale de ces dernières, les points de vue de différents acteurs ont été collectés lors d'entretiens individuels ainsi qu'à l'occasion des réunions de travail du projet.

²³ Laslaz, L., « Conflit environnemental », *Géococonfluences*, 2019, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/conflit-environnemental>, page consultée le 29/06/2020.

²⁴ Melé, *op. cit.*, p. 23.

²⁵ *Id.*, p. 19.

²⁶ Lussault, *op. cit.*, p. 149.

²⁷ Aucune symbolique n'est rattachée à la plantation de ces arbres, telle celle qu'a pu noter V. Dassié pour la plantation d'arbres de « mai », de liberté ou dans le cadre de rituels familiaux, du moins aujourd'hui. Par le passé, en effet, les peupliers pouvaient être plantés en prévision du paiement de la dote. Ils ont aussi été plantés comme « arbre de la Liberté » pendant la Révolution (Arnould, 2003, *op. cit.*). Ils étaient alors « intégrés dans] les cérémoniels communaux de la République », « plantés au nom de la liberté, pour marquer l'affranchissement de la tutelle monarchique » (Dassié, 2014). Plus que l'acte de plantation, ce sont les alignements, liés à cet acte, qui marquent l'observateur, comme le note P. Arnould pour les peupleraies : « une géométrie rigoureuse », « domaine de l'alignement impeccable ». Dassié, V., *Des arbres au cœur d'une émotion. La fabrique d'un consensus patrimonial : le parc de Versailles après la tempête*, Les Carnets du Lahic, n° 9, DPRPS-Direction générale des patrimoines, pp. 92-96.

²⁸ Ce projet est porté par le Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) Île de France – Centre-Val de Loire et il est financé par le Ministère de l'Agriculture.

²⁹ Robert, A. et Tebonou, M., « Le peuplier, un arbre qui cache la forêt ? La remise en cause de la place des peupleraies dans les paysages en Anjou et ses raisons », *Projets de paysage*, n° 22 | 2020, <http://journals.openedition.org/paysage/9121>, page consultée le 22/07/2020.

³⁰ Le déclin a au préalable été vérifié, à l'échelle locale, par la confrontation de photographies aériennes dans un SIG (système d'information géographique ; Robert et Tebonou, *op. cit.*).

En effet, différents acteurs ont pris part à ce dernier, ceux de la filière populicole (dont des gestionnaires, des industriels) autant que ceux engagés en faveur de la protection de la nature et des paysages, ce qui permettait d'appréhender la diversité des regards portés sur les peupleraies. En complément, 69 touristes, français et étrangers, ont été interrogés le long de la « Loire à vélo », une véloroute qui longe la Loire de plus en plus fréquentée en été (entretiens semi-directifs fondés sur des supports photographiques). Afin de permettre une mise en perspective, sont aussi mobilisés les résultats d'un questionnaire en ligne défini par une équipe internationale et interdisciplinaire, dans le cadre du projet *Reforesté*³¹, dans l'objectif d'identifier les représentations associées aux plantations forestières. Diffusé en français, en anglais et en vietnamien, ce questionnaire a permis de collecter 205 réponses, majoritairement en France³². Pour la mise en perspective à l'échelle internationale, nous nous fonderons surtout sur les résultats d'une recherche doctorale conduite au Viêt Nam, qui visait à identifier et comprendre les dynamiques paysagères contemporaines, en se focalisant sur la province de ThuaThiên Huê, au centre du pays³³. Celle-ci apparaît représentative de la très forte progression que connaissent les plantations forestières à l'échelle nationale. Des images satellitaires, analysées et confrontées dans un SIG (système d'information géographique), et surtout des relevés de terrain, réalisés dans vingt villages situés dans les trois unités paysagères de la province (plaine, collines et montagnes), ont permis de constater l'essor des plantations, d'en connaître les caractéristiques. Dans ces mêmes villages, des entretiens semi-directifs ont aussi été conduits auprès d'habitants, de manière collective (entre trois et cinq personnes par village) ; ils visaient à comprendre l'évolution des paysages, la manière dont ces dynamiques sont perçues, révélant de premiers éléments sur les représentations associées aux plantations forestières³⁴. Des documents en ligne ont également été consultés, dévoilant des points de vue portés sur la scène internationale sur les plantations forestières (pétition par exemple émanant d'ONG). La première partie de cet article se centrera sur l'exemple des peupleraies en France. Les controverses seront précisées et nous en verrons alors la complexité, en analysant les arguments de chaque camp, la virulence aussi, en nous attardant sur un cas de conflit à l'échelle locale, dans les basses vallées angevines. Dans la seconde partie, la focale s'élargira, en se fondant surtout sur le cas des plantations d'acacias du Viêt Nam, afin de comprendre les enjeux qui se jouent autour des plantations sur la scène internationale. Nous verrons que les plantations forestières peuvent être présentées comme une solution durable mais qu'elles sont aussi parfois vivement critiquées et que, derrière cela, ce sont deux conceptions distinctes de la nature qui s'opposent.

L'exemple des peupleraies en France : de la complexité des controverses à la manifestation des conflits

Les peupleraies sont au centre de divergences, dont l'analyse dévoile une complexité plus grande que celle à laquelle on s'attendrait *a priori*. Dans le camp des défenseurs, on compte bien sûr les populteurs, les exploitants, les industriels de la filière populicole ; s'y ajoutent des acteurs publics, les CRPF (et le CNPF à l'échelle nationale) surtout et l'ONF – même si, pour ce dernier, la populture demeure une activité marginale. Ils se regroupent, depuis 2005, dans une interprofession, le Conseil national du peuplier (CNP), rassemblant producteurs, gestionnaires et transformateurs ; cette structure succède en fait à la Commission nationale du peuplier qui avait été créée dès 1941, peu avant son homologue à l'échelle

³¹ « Représentations et réalité des forêts plantées » : ce projet, porté par l'UMR CITERES, a été financé par la MSH Val de Loire en 2018-2019.

³² Les répondants sont majoritairement français (82,5 %) ; s'ajoutent des Vietnamiens (8 %) et des personnes d'autres nationalités (9,5 %), incluant des Belges, Suisses, Italiens, Sud-Africains, etc. En raison des voies de diffusion (les réseaux des partenaires impliqués), ce sont notamment des experts (à hauteur de 47 % des répondants ; chercheurs et ingénieurs mais qui ne sont pas nécessairement spécialistes du sujet, forestiers...).

³³ Robert, A., *Dynamiques paysagères et guerre dans la province de ThuaThiênHuê (Viêt Nam central), 1954-2007 - Entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales*, Thèse de doctorat soutenue le 3 décembre, sous la direction de J.-P. Amat, Université Paris-Sorbonne, 2011.

³⁴ Un approfondissement est envisagé dans le cadre de recherches ultérieures.

internationale, la Commission internationale du peuplier, fondée en 1947. S'ajoutent d'autres structures fédératives, dont les associations de populteurs (au nombre de six en France) et la Chambre du peuplier, association rassemblant « exploitants, scieurs, transformateurs et utilisateurs de peuplier et autres organismes en lien avec le développement de l'utilisation du bois de peuplier »³⁵.

C'est surtout dans l'autre camp, celui des opposants, que la complexité apparaît : ils se rassemblent certes par leur position commune, en opposition, vis-à-vis de la populture ; mais, en s'intéressant aux arguments de chacun, des différences apparaissent bien vite entre ceux que l'on peut nommer « les défenseurs des paysages » et ceux que l'on appellera les « protecteurs de la biodiversité » ou plus largement de l'environnement³⁶. Ces derniers figurent parmi les premiers opposants ; ce sont les « écologistes » identifiés par P. Arnould³⁷ : « la condamnation viendra tout d'abord des écologistes ». Se rangent sous cette bannière notamment des associations de protection de l'environnement. Leurs membres s'opposent aux peupleraies en mettant en avant, entre autres, le fait que ces plantations soient des « déserts de biodiversité ». Il est vrai que ce sont des plantations monospécifiques, occupées par un seul cultivar, même si des efforts ont été consentis par la filière populture : il est désormais préconisé de varier les cultivars à partir de 2-3 ha, notamment « afin de limiter les risques sanitaires »³⁸. Les défenseurs des peupleraies souligneront aussi l'existence d'une biodiversité associée aux peupleraies. Elle concerne la flore présente en sous-étage et sur les bordures, ainsi que la faune que peuvent abriter les peupleraies. Leurs arbres fournissent ainsi « la propolis, si importante pour les abeilles, [qui] ne se trouve que sur les bourgeons de certains arbres, notamment les peupliers » (A. Canet, directeur d'Arbre et Paysage 32³⁹).

À ces protecteurs de l'environnement, nous ajoutons d'autres opposants aux peupleraies : ce sont les « défenseurs des paysages ». Ils sont peut-être plus particulièrement identifiables dans la partie du Val de Loire inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco, parce que le paysage y revêt une valeur encore plus stratégique, à mettre aussi en lien avec l'essor du tourisme de nature⁴⁰. Ce sont des agents, paysagistes, de la Mission Val de Loire (œuvrant pour le maintien de l'inscription du Val de Loire), de la DREAL, du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, auxquels s'ajoutent des communes considérant que les peupleraies peuvent être un frein à l'essor du tourisme sur leur territoire. Ces opposants aux peupleraies considèrent que ces plantations dénaturent les paysages et sont surtout un obstacle à la vue, obstruant les perspectives. Pour autant, ils peuvent reconnaître le caractère esthétique des peupleraies, en vue proche⁴¹, ayant d'ailleurs inspiré des artistes (comme C. Monet et ses *Rangées de peupliers*, 1891) – sur quoi insistent bien sûr les défenseurs des peupleraies.

La complexité des débats se perçoit surtout lorsque l'on interroge ces opposants sur les différents types de peupleraies, renvoyant à différents modes de gestion et d'entretien (intensif, extensif ou bien abandonné). Les défenseurs des paysages préfèrent ainsi les peupleraies entretenues, dont l'avantage est de laisser passer le regard. Les protecteurs de la biodiversité, eux, en revanche, plébiscitent davantage les peupleraies gérées de manière extensive, voire celles abandonnées, car la végétation en sous-étage peut ainsi se développer, ce qui est davantage propice à la biodiversité associée. S'opposent ainsi deux formes de nature qui peuvent être appréciées : une nature aménagée et une nature plus « naturelle », spontanée, étant entendu que, pour cette dernière, l'action anthropique demeure prégnante, ici bien sûr par la présence des peupliers, plantés, mais aussi par un contrôle exercé sur la végétation associée. Là, les points de vue divergent au sein même des défenseurs de la biodiversité, fonction de celle qu'ils souhaitent protéger.

³⁵ <https://www.peupliersdefrance.org/n/la-chambre-du-peuplier/n:1132#p2575>, page consultée le 13/07/2020.

³⁶ Robert et Tebonou, *op. cit.*

³⁷ Arnould, *op. cit.*, p. 20.

³⁸ <https://www.peupliersdefrance.org/n/plantation-et-entretiens/n:1153#p2627>, page consultée le 29/06/2020.

³⁹ Association spécialisée dans les techniques d'agroforesterie.

⁴⁰ Robert et Tebonou, *op. cit.*

⁴¹ *Id.*

Certains mettent en avant la richesse des milieux ouverts et, dans ce cas, leur maintien doit être assuré... par l'Homme. Pour maintenir une mégaphorbiaie (friche humide), l'action de ce dernier s'impose car une fauche est nécessaire tous les 4-5 ans, pour ne pas que la végétation progresse vers un stade plus avancé de la reconquête forestière – autrement dit pour empêcher l'enfrichement. À l'inverse, d'autres défenseurs de la biodiversité sont plus favorables à celle des milieux fermés et ils sont en faveur de l'action anthropique la plus limitée possible. La question des peupleraies cristallise ainsi des oppositions qui renvoient en fait à différentes manières de se représenter la nature, différentes natures que chacun veut préserver et même les opposants aux peupleraies ne sont dès lors pas d'accord entre eux.

Artificielles, plantées, alignées, monospécifiques et équiennes, les peupleraies diffèrent de ce que l'on considère comme étant la nature, désordonnée et marquée par la diversité et, pourtant, elles s'y apparentent aussi, en ce qu'elles sont formées d'arbres et qu'une biodiversité peut y être associée, des arbres qui fournissent en plus du bois, comme les « vraies » forêts, qui, elles, sont l'« archétype de la nature »⁴². P. Arnould le soulignait :

Ces conflits ont le mérite, par-delà les outrances des partisans et des adversaires, d'engager le débat sur la place respective du naturel et du culturel, du matériel et du symbolique, de l'économique et du patrimonial... Les 200 000 hectares de peupleraies sont ainsi au cœur des polémiques et des affrontements concernant le statut de l'arbre et de la forêt⁴³.

Derrière cela, c'est bien la question de ce qu'est la nature qui est posée. Les débats peuvent alors être virulents et le mot est lâché : conflits. Les échanges ont en effet pu être passionnés localement, opposant des acteurs en présence, qui ont manifesté leurs désaccords mutuels, de sorte que l'on peut pleinement parler de conflits.

Ce fut le cas dans les basses vallées angevines, dans les années 1990 ; les acteurs interrogés (populiculteur et maire) témoignent de la virulence des discussions qui les ont alors particulièrement affectés : des débats « très houleux », « usants » pour les populiculteurs. La raison est à rechercher dans l'essor de la populiculture dans ces vallées, à partir de la fin des années 1960, qui est venu transformer l'occupation des sols, auparavant dédiée à l'élevage. À l'origine du conflit, ce sont les « écologistes », plus précisément la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) qui, dès le début des années 1980, dresse le constat d'« une régression de la richesse en oiseaux d'eau, victimes de l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles. On assiste alors à la naissance d'un conflit entre naturalistes, populiculteurs et agriculteurs »⁴⁴. On est là face à un « conflit environnemental » qui, par l'action de la LPO, s'est publicisé, matérialisé. Il va aussi se territorialiser, ce qui va augmenter la virulence des débats. L'élément déclenchant est, là, la volonté de définir une réglementation des boisements, visant à « soustraire les zones les plus remarquables à la plantation de peupliers »⁴⁵. Cette réglementation, adoptée dès 1998, visait à préparer la demande de reconnaissance des basses vallées angevines comme site d'intérêt communautaire, dans le cadre du réseau Natura 2000 – désigné en 2004 par arrêté ministériel, le site fut proposé dès 1998, à la suite d'une série de reconnaissances dont la première fut la ZNIEFF en 1984⁴⁶.

⁴² Eizner, N., « La forêt, archétype de la nature », dans *La forêt, les savoirs et le citoyen*, ANCR, 1995, pp. 17-19.

⁴³ Arnould, *op. cit.*, p. 267.

⁴⁴ Cormier, L., *Les trames vertes : entre discours et matérialités, quelles réalités ?*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, 2011, p. 121.

⁴⁵ Inventaire national du patrimoine naturel, « ZNIEFF 520015393 Basses vallées angevines », <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520015393>.

⁴⁶ Pierre, G., Djimet-Baboun, A et Rivière-Honegger, A., « La France : des territoires en mutation. Agriculture durable et territorialisation – Une illustration à partir de la région des Pays de la Loire », *Géococonfluences*, 2009, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient7.htm>, page consultée le 17/07/2020. Les basses vallées angevines sont une zone humide, désormais protégée au titre de la convention Ramsar, comme site Natura 2000 (zone de protection spéciale et zone de conservation), ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de types 1 et 2, ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et ENS (Espace Naturel Sensible).

L'enjeu était important pour les popuiculteurs puisque leur activité était menacée : « on veut garder la liberté de faire ce qu'on veut sur notre terrain » mais « on va vous dire ce que vous devez faire chez vous », tout en étant « très peu écoutés », témoigne un popuiculteur. Selon lui, « les plus virulents, c'était la LPO » mais il a aussi fallu compter sur d'autres opposants, notamment les chasseurs : « Ils vont à la chasse à la hutte. Ils aiment bien avoir des espaces et puis ils n'aiment pas que d'autres intervenants arrivent dans leur territoire ». Le conflit, d'abord environnemental, devient donc aussi conflit d'usage, même si *a contrario* « les peupleraies peuvent aussi faire partie du parcours des animaux » d'élevage, en l'occurrence des bovins (témoignage d'un popuiculteur), ce qui atteste de la possibilité de concilier certains usages. La réglementation des boisements s'est traduite par une cartographie, distinguant des zones où les boisements sont interdits, réglementés ou libres et on perçoit là qu'on est bien face à des « conflits territoriaux », avec au centre la limitation spatiale des peupleraies.

Les basses vallées angevines ne sont pas une exception. En Touraine aussi : Même si les peupleraies ont toujours engendré des récriminations, depuis [le début des années 2000] [...], les discordes sont plus marquées d'où la présentation de plusieurs projets locaux, départementaux et interdépartementaux (PLU de communes, PPR de l'Indre, Mission patrimoine de l'UNESCO...) ⁴⁷.

Les réglementations se sont en effet multipliées et elles ont ainsi publicisé les controverses, les transformant dès lors en conflit. Elles ont aussi pu exacerber certaines rancœurs, dans la mesure où elles visaient plus à limiter les peupleraies qu'à réellement trouver un compromis, même si elles ont permis de rassurer l'autre camp, celui des détracteurs, inquiets de la présence de ces formations artificielles dans les vallées et d'une nouvelle extension possible – les craintes n'étaient en fait déjà plus justifiées car la progression dans le département depuis le début des années 1990 n'était qu'au mieux faible ⁴⁸. En effet, c'est bien dans « la mise en place d'une réglementation qui restreint (voire empêche) la plantation de nouvelles peupleraies » que se sont alors lancées plusieurs communes ⁴⁹. Certaines ont même fait de « cette limitation des peupleraies [...] un élément fort du projet communal », comme Bréhémont ⁵⁰. C'est dire si les peupleraies cristallisaient alors les tensions locales et, comme dans les basses vallées angevines, l'espace était au centre des enjeux.

Pour M. Lussault, de telles controverses sont l'occasion de « saisir les systèmes normatifs qui sous-tendent les actes des protagonistes et les valeurs conséquentes que ceux-ci projettent » ⁵¹. Ici, les systèmes normatifs se rapportent à ce qui fait nature pour les acteurs sociétaux. En effet, en Touraine, les « vifs rejets » ⁵² dont sont l'objet les peupleraies se manifestent « au nom de la nature et du paysage mais aussi par les conséquences écologiques de la substitution des peupleraies à des prairies dites "naturelles" » ⁵³. On perçoit là les contradictions, face à une formation végétale rejetée car trop artificielle mais pour favoriser une autre formation végétale – la prairie – qui demeure marquée par l'Homme et dont le maintien nécessite également une action anthropique.

Dans les basses vallées angevines aussi, c'est une volonté de « conserver ce milieu naturel en l'état » qui est revendiquée mais ce milieu ne se maintient que grâce à l'agriculture, qu'il faut alors soutenir en recourant à des aides, car « ce site est menacé

⁴⁷ Génin, A. et Yengué, J. L., « De quelques enjeux forestiers en Touraine : Nature, Paysage, Patrimoine et Territoire », dans Galochet, M. et Glon, E. (dir.), *Des milieux aux territoires forestiers – Mélanges en l'honneur de Jean-Jacques Dubois*, Arras, Artois Presses Université, 2010, p. 186.

⁴⁸ *Id.*, p. 186.

⁴⁹ Servain-Courant, S. et Yengué, J.-L., « Les forêts du Val de Loire, maillons dans un paysage emblématique : Bréhémont en Indre-et-Loire », dans Corvol, A. (dir.), *Forêt et Paysage. X^e - XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 137.

⁵⁰ *Id.*

⁵¹ Lussault, *op. cit.*, p. 149.

⁵² Génin et Yengué, *op. cit.*, p. 186.

⁵³ *Id.*, p. 186.

par la déprise agricole »⁵⁴. Derrière cela, on comprend que, certes, les controverses et conflits autour des peupleraies révèlent les points de vue sur ce que chacun considère comme faisant nature, étant entendu que les arguments ne sont pas nécessairement objectifs – « les critiques portées à l’encontre du peuplier contiennent également une forme de rejet beaucoup plus “viscéral”, qui semble découler d’une position de principe plutôt que d’un raisonnement objectif »⁵⁵. Mais, derrière, se dissimulent aussi d’autres enjeux que ces formations végétales artificielles cristallisent. En l’occurrence, dans le Val de Loire, la problématique qui est sous-tendue est celle de la fermeture des paysages dans les vallées – les formations arborées bloquant le regard et empêchant ainsi de voir au-delà –, processus auquel participe le développement des peupleraies mais sans en être exclusif. En fait, il faut replacer ce développement dans son contexte, celui de la déprise agricole, évoqué précédemment. Ceci a généré des changements paysagers brutaux pour les acteurs locaux, habitués à des paysages de vallées ouverts, entretenus par l’élevage, des changements qui ont aussi engendré une transformation des milieux. Les peupleraies ne sont pas seules en cause car le mouvement s’est aussi accompagné d’un enrichissement et la cause première est un changement de pratiques, lié à un recul de l’agriculture, en l’occurrence de l’élevage. Les changements paysagers prennent du temps à être acceptés et ils suscitent des débats passionnés, où le subjectif prend le pas sur l’objectif. Ceci vaut particulièrement pour la fermeture des paysages ; elle devient synonyme de « dégradation des paysages » mais parce qu’elle est aussi une manifestation visible d’une certaine « mort sociale de la société rurale »⁵⁶. Elle renvoie également à des conceptions opposées de la nature :

Au tournant des années 1990, le phénomène des friches et la fermeture des paysages sont au cœur d’un débat où s’opposent deux conceptions de la Nature, au cœur d’un conflit où se renégocient les significations à attribuer aux changements affectant les espaces ruraux : l’homme doit-il se poser en « maître et protecteur de la nature » pour reprendre l’expression de Descartes telle que modifiée par A. Roger et F. Guéry (1991)^[57], ou bien envisager de laisser la nature reprendre ses droits, au moins dans certaines portions de l’espace ?⁵⁸

Les peupleraies renforcent plus encore ces questionnements sur ce qu’est la nature, considérées par les uns comme « symboles de l’“antinature” »⁵⁹ ou portant, à l’inverse, « témoignage [...] de ce qu’est la nature »⁶⁰ pour les autres mais, dans ce cas, c’est une nature particulière : « la peupleraie est en accord avec l’idée selon laquelle la nature doit être propre et accessible »⁶¹. Or, cette « idée [...] correspond encore à l’essentiel de la demande sociale de nature même si l’attrait pour le “sauvage” monte en puissance ». Ceci se vérifie toujours aujourd’hui, notamment au sein de la population citadine : c’est une nature propre et entretenue qu’elle continue de plébisciter⁶², ce qui vient atténuer la portée des controverses et conflits décrits précédemment. « Le “rejet social” qu’évoquait Paul Arnould (2003), contre cet “arbre [qui serait désormais] détesté” doit donc être tempéré »⁶³. En l’occurrence, les touristes que nous avons interrogés le long de la véloroute qui longe la Loire témoignent d’une relativisation : certes, avec leurs alignements, les peupleraies correspondent à des

⁵⁴ Inventaire national du patrimoine naturel, « ZNIEFF 520015393 Basses vallées angevines », <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520015393>.

⁵⁵ Le Floch, S., « Impacts paysagers de la popiculture », *Courrier de l’environnement de l’INRA*, n° 29, décembre, 1996, p. 39.

⁵⁶ Le Floch, S., Devanne, A.-S., et Deffontaines, J.-P., « La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d’une construction sociale », *L’Espace géographique*, n° 2005/1 (tome 34), 2005, p. 54.

⁵⁷ Roger, A. et Guéry, F. (dir.), *Maîtres et protecteurs de la nature*. Seyssel, Champ Vallon, 1991, 329 p.

⁵⁸ Le Floch, Devanne et Deffontaines, *op. cit.*, p. 57.

⁵⁹ Génin et Yengué, *op. cit.*, p. 183.

⁶⁰ Le Floch, S. et Eizner, N., « Le peuplier et l’eau ou l’une des figures de la nature populaire », *Le Courrier de l’environnement de l’Inra*, n° 30, 1997.

⁶¹ Le Floch, S., « Impacts paysagers de la popiculture », Les dossiers de l’environnement de l’INRA, n° 15 : Forêts, éditions Quae, 1997, p. 30.

⁶² Robert, A. et Yengué, J.-L., « Les citoyens, un désir de nature “sous contrôle”, “fleuri et “propre” », *Métropoles*, n° 22, avril 2018, <https://journals.openedition.org/metropoles/5619>, page consultée le 18/07/2020.

⁶³ Arnould, *op. cit.*

« forêts industrielles », « plantées pour couper le bois », « pour l'exploitation » mais elles participent de la diversité des paysages que ces touristes plébiscitent, avec l'avantage d'offrir de l'ombre. Les controverses et conflits autour de ces plantations seraient donc surtout l'affaire des associations, acteurs publics et acteurs de la filière populicole. Mais les peupleraies n'en questionnent pas moins la manière dont chacun appréhende la nature, ce que l'on perçoit lorsqu'on s'intéresse à la manière de les définir (voir *infra*).

Avec l'exemple des basses vallées angevines, que l'on retrouve ailleurs dans le Val de Loire, on perçoit que les controverses qui entourent les peupleraies sont de celles qui « naissent d'un acte spatial qui fait problème et l'espace, ensuite, constitue l'objet-enjeu (idéal et matériel) qui fixe l'attention, cristallise les disputes (les interactions langagières), condense les représentations »⁶⁴, surtout celles de la nature. Les conflits sont aujourd'hui atténués, même si les controverses demeurent autour des peupleraies. Le projet, dans le cadre duquel ces recherches ont été en partie conduites, le démontre : l'heure est à la recherche de compromis et chacun – acteurs de la filière populicole ou défenseurs des paysages et/ou protecteurs de la nature – a ainsi accepté de se mettre autour de la table, manifestant ses arguments. Il faut dire que la populiculture est aujourd'hui menacée, en recul ; les controverses et conflits peuvent être en cause mais ils sont loin d'en constituer la seule raison : différents facteurs de régression se conjuguent⁶⁵.

Le cas des peupleraies n'est pas isolé, ce que l'on perçoit en élargissant l'angle d'analyse, en s'intéressant plus largement aux plantations forestières à croissance rapide à l'échelle internationale : elles apparaissent tout autant comme des « forêts » de la discorde, au centre de controverses.

Controverses autour des plantations forestières à croissance rapide à l'échelle internationale

Dans cette partie nous nous intéressons plus largement aux regards portés sur les plantations forestières à croissance rapide sur la scène internationale, notamment à travers l'exemple des plantations d'acacias du Viêt Nam où elles sont en plein essor depuis les années 1990, connaissant ainsi une dynamique inverse de celle des peupleraies françaises au cours de la même période.

Dans le contexte actuel du changement climatique, les plantations forestières sont mises en avant sur la scène internationale. En effet, alors que partout dans le monde se multiplient les marches pour le climat, la prise de conscience de l'accélération du changement climatique et de la nécessité d'agir pour l'atténuer grandit et les plantations apparaissent comme une solution. L'ONU les encourage ainsi dans le cadre de ses « objectifs de développement durable » – « plantez un arbre et aidez à protéger l'environnement »⁶⁶ – et plusieurs pays se sont lancés le défi fou de planter des millions d'arbres en une journée, le record mondial étant aujourd'hui détenu par l'Éthiopie (350 millions en juillet 2019⁶⁷) ; fou, parce que cela n'a pas de sens de planter en un temps aussi limité sauf à attirer l'attention, ce qui est bien sûr l'objectif premier de ces actions. Les impacts de ces défis sont mis en doute ; plus encore, ils peuvent aussi être négatifs et, dès lors, selon certains, il vaudrait mieux réfléchir à de réels plans d'action sur le long terme. C'est ce qu'ont pu dénoncer plusieurs scientifiques, relayés récemment par la presse :

- « Une reforestation massive et anarchique pourrait avoir un effet néfaste sur l'environnement selon ces deux études »⁶⁸ :

⁶⁴ Lussault, *op. cit.*, p. 150.

⁶⁵ Robert et Tebonou, *op. cit.*

⁶⁶ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>, page consultée le 29/06/2020.

⁶⁷ https://www.liberation.fr/direct/element/350-millions-darbres-plantés-en-un-jour-en-ethiopie-un-record-mondial_100822/, page consultée le 29/06/2020.

⁶⁸ <https://www.neozone.org/ecologie-planete/une-reforestation-massive-et-anarchique-pourrait-avoir-un-effet-nefaste-sur-lenvironnement-selon-ces-deux-etudes/>, page consultée le 18/07/2020.

Lorsque qu'un programme de reforestation voit le jour, il faut donc qu'il soit pensé et que les **forêts naturelles soient privilégiées**. Il faut donc étudier les espèces végétales et les essences qui **apportent un bénéfice au sol** et ne pas planter à outrance. Pour les scientifiques, cela ne représente aucun intérêt écologique !

- « Les subventions pour le reboisement peuvent se retourner contre la nature »⁶⁹ :

Les campagnes lancées à travers le monde pour replanter des millions d'arbres pourraient s'avérer contre-productives si elles ne sont pas conçues avec intelligence. L'avertissement émane de chercheurs de l'université Stanford, aux États-Unis, qui ont examiné l'impact des subventions au reboisement accordées au Chili entre 1986 et 2011.

- « Planter des arbres ne sauvera pas le climat »⁷⁰ :

Non seulement les arbres mis en terre ne sont pas les pièges à CO₂ que vous pourriez penser, mais l'opération finit en général par faire plus de mal que de bien.

Quarante-six spécialistes ont fait état de leurs récriminations [...], expliquant que planter des arbres aux mauvais endroits pouvait exacerber le réchauffement climatique, augmenter les risques d'incendie et dévaster la faune.

Les réserves sont d'autant plus grandes que, si « les initiatives de plantation d'arbres ne cessent de se multiplier, au point qu'il serait impossible de toutes les citer », c'est aussi parce qu'elles entrent dans le cadre de politiques de compensation carbone et sont ainsi devenues « populaires chez les pollueurs en carbone cherchant à s'économiser des coûts de dépollution »⁷¹. Il n'en demeure pas moins que les plantations peuvent jouer un rôle dans l'atténuation du changement climatique, par la séquestration et le stockage du carbone, et l'argument est bien sûr mis en avant par les défenseurs de ces formations végétales artificielles. Ceci doit bien sûr être relativisé, ne serait-ce que parce que les formations végétales rejettent aussi du CO₂ et la quantité absorbée est variable selon les espèces, l'âge, la gestion de la formation végétale, etc. Par ailleurs, le stockage n'est que provisoire si le bois est utilisé comme combustible ; plus durable, s'il l'est comme bois d'œuvre. Un autre argument mis en avant par les défenseurs des plantations est qu'elles fournissent des matériaux biosourcés qui peuvent venir se substituer à des matériaux dont la fabrication est énergivore (béton...) et/ou à des énergies fossiles : en ce sens, elles offrent des solutions d'évitement, permettant de réduire les émissions de CO₂. Un groupe indépendant de producteurs, promoteurs, entreprises et organisations appartenant à la filière du peuplier a ainsi été mis en place en 2008 à l'échelle européenne –ProPopulus– afin de : Promouvoir le peuplier comme une alternative stratégique aux ressources non renouvelables, favorisant l'utilisation du peuplier en tant que matière première locale, durable et renouvelable qui joue un rôle clé dans le développement d'une bio économie européenne⁷².

Ce groupe défend l'idée que « le peuplier stocke du carbone », précisant qu'« en moyenne, en Europe, une plantation de peupliers capte annuellement 11 tonnes de CO₂ par hectare »⁷³. On est là dans l'atténuation du changement climatique mais les plantations pourraient aussi concourir à une adaptation plus aisée à celui-ci, ce qui s'impose d'autant plus au regard de son inévitabilité. En effet, les plantations pourraient s'imposer pour permettre une adaptation plus aisée de la végétation que si la dynamique restait spontanée : on parle de « migration assistée » consistant « en Europe, [à] la transplantation vers le nord de provenances d'arbres issues du sud de l'aire naturelle des essences de reboisement (où elles ont pu depuis des millénaires s'adapter à

⁶⁹ <https://www.lefigaro.fr/sciences/les-subventions-pour-le-reboisement-peuvent-se-retourner-contre-la-nature-20200702>, page consultée le 18/07/2020.

⁷⁰ <http://www.slate.fr/story/191541/environnement-plantation-arbres-ecologie-rechauffement-climatique-destruction-ecosystemes-puits-compensation-carbone>, page consultée le 18/07/2020.

⁷¹ *Id.*

⁷² <http://propopulus.eu/fr/a-propos/>, page consultée le 18/07/2020.

⁷³ <http://propopulus.eu/fr/vrai-ou-faux/>, page consultée le 18/07/2020.

la sécheresse »⁷⁴. Les plantations seraient alors amenées à jouer un rôle et elles pourraient ainsi s'imposer dans les paysages, marquées par leurs alignements, qui démontrent toute artificialité de leur origine. Pour autant, ce ne seront pas nécessairement les espèces à croissance rapide – sur lesquelles nous nous focalisons ici – qui seront utilisées, d'autant qu'elles sont celles qui font l'objet des plus vives critiques : La majorité des reforestations dans le monde sont des plantations en monoculture, dédiées à la production, qui séquestrent moins de carbone et sont moins efficaces pour freiner l'érosion que la restauration de forêts anciennes⁷⁵.

Au Viêt Nam, les incitations aux plantations forestières sont plus anciennes : leur avantage était déjà souligné par Hô Chi Minh (1890-1969) : « *10 ans de plantation d'arbres, 100 de bienfaits pour l'Homme* », du moins est-ce une parole que lui prêtent aujourd'hui les autorités vietnamiennes⁷⁶, soucieuses de convaincre la population de s'engager dans les plantations. Toujours est-il que, dès les années 1990, le pays s'engage dans une politique de « protection et développement des forêts », selon l'intitulé de la loi forestière de 1991. Le volet majeur en est les plantations forestières⁷⁷, avec une préférence donnée aux espèces à croissance rapide, en l'occurrence aujourd'hui les acacias hybrides (voir *supra*). L'essor des surfaces plantées est fulgurant, à grand renfort de programmes de plantations lancés par le gouvernement – « aux noms ronflants et aux ambitions démesurées » diront certains⁷⁸. Le Viêt Nam devient ainsi un exemple emblématique de ces plantations à croissance rapide et des possibilités qu'elles offrent d'augmenter à très court terme la superficie forestière : celle-ci y progresse rapidement depuis 1990. Les plantations permettent ainsi au Viêt Nam de devenir l'un des rares pays de la zone intertropicale à voir sa superficie forestière progresser, alors même que lui aussi connaissait, depuis la période coloniale et surtout la fin de la guerre du Viêt Nam, un très fort recul de ses forêts : le territoire n'était plus couvert qu'à hauteur de 17 % par ces dernières. Désormais le taux est revenu au niveau qui prévalait dans les années 1940, aux alentours de 43 %⁷⁹.

Les premiers acteurs de cette progression des plantations sont les autorités vietnamiennes qui les ont très largement encouragées, par leurs programmes, tel celui des 5 millions d'hectares de nouvelles forêts (Programme 661) lancé en 1998. Leurs motivations sont à rechercher dans les idées véhiculées sur la scène internationale, où l'importance de préserver les forêts était déjà mise en avant à cette date ; les forêts sont perçues comme le « *poumon vert* » de la planète et ceci vaut plus encore aujourd'hui où elles sont considérées comme étant la source de nombreux services écosystémiques, apparaissant notamment, nous l'avons vu, comme une solution d'atténuation face à un changement climatique, dont on s'aperçoit qu'il est désormais inexorable. Le « caractère stratégique »⁸⁰ des forêts s'accroît alors d'autant plus et l'enjeu peut être important pour certains pays comme le Viêt Nam : il s'agit « de présenter aux bailleurs de fonds internationaux l'image d'un pays cherchant à protéger son « or vert », faute de quoi certaines sources de financements étrangers se tariraient »⁸¹.

⁷⁴ Jactel, H., « Nous ne sommes pas condamnés à la « forestalgie » », *The conversation*, 2019, <https://theconversation.com/nous-ne-sommes-pas-condamnes-a-la-forestalgie-125076>, page consultée le 29/06/2020.

⁷⁵ <https://www.lefigaro.fr/sciences/les-subsventions-pour-le-reboisement-peuvent-se-retourner-contre-la-nature-20200702>, page consultée le 18/07/2020.

⁷⁶ CCPTLN (Chi CucPhatTriênLâmNghiệp [Division de Développement sylvicole]), Bao caokêt qua nghiêncuudêtai “Dánhgiáthuctrangcây ban địa da trôngrongchuongtrinh 327, dêuâtcoácây ban địa phuc vu chuongtrinhtrông moi 5 triêu Ha rung o tinhThuaThiênHuê” [Rapport des résultats de recherches sur l'« Évaluation de la situation réelle des arbres autochtones plantés dans le cadre du programme 327 et proposition sur la structure des arbres autochtones devant servir le programme de plantations nouvelles de 5 millions d'hectares de forêts dans la province de ThuaThiênHuê »], Service de l'Agriculture et du Développement rural, Huê (Viêt Nam), 2001.

⁷⁷ Robert, 2011 ; Amat, Phung Tuu, Robert et Trân Huu, *op. cit.*, p. 69.

⁷⁸ Roche, Y. et de Koninck, R., « Les enjeux de la déforestation au Vietnam », *Vertigo*, vol. 3, n° 1, 2002, <http://journals.openedition.org/vertigo/4113>, page consultée le 29/06/2020.

⁷⁹ Robert, A., « Le recul des forêts en Asie du Sud-Est : enjeux et conséquences aux différentes échelles », dans Pierdet, C. et Sarraute, E. (dir.), *L'Asie du Sud-Est. Une géographie régionale*, CAPES / Agrégation, Paris, Ellipses, 2019, pp. 452-464.

⁸⁰ Mellac G. M., *Des forêts sans partage : Dynamique de l'espace et utilisation de ressources dans un district de montagnes au Nord Viêt Nam*, Thèse, sous la direction de G. Rossi, Académie de Bordeaux, Université M. Montaigne - Bordeaux III, 2000.

⁸¹ Roche et de Koninck, *op. cit.*

Les autorités ne sont pas les seuls acteurs à encourager les plantations ; s'ajoutent des organisations internationales (Banque mondiale), régionales (*Asian Development Bank*) ou étrangères (*Japan Bank for International Cooperation*). Elles aussi financent des projets de plantations, en soutien aux entreprises forestières étatiques, qui étaient d'abord les seuls gestionnaires, mais aussi, de plus en plus, à destination des populations locales, désormais bénéficiaires de la distribution des terres forestières, étant entendu que l'État les alloue – pour une durée de 50 ans renouvelables – tout en restant propriétaire.

Même si les recherches doivent se poursuivre, on peut d'ores et déjà souligner le fait que les villageois interrogés n'ont pas émis d'avis négatifs sur ces plantations forestières, convaincus semble-t-il par les arguments mis en avant par les autorités – ne perdons pas de vue que le Viêt Nam est un État communiste dirigé par un parti unique, dont on questionne le caractère autoritaire⁸², laissant peu de place à la contestation. Il faut dire que ces villageois en tirent aussi des ressources. Ils en sont bénéficiaires bien sûr s'ils en sont propriétaires, sachant que, pour la première plantation, ils sont souvent aidés dans le cadre des programmes gouvernementaux ou des organisations⁸³. Dans ce cas, six ans seulement après la plantation, la parcelle peut être exploitée et ils peuvent alors tirer des revenus du bois exploité, vendu – le bois était auparavant destiné à la fabrication de la pâte à papier⁸⁴ mais il est désormais surtout transformé en copeaux pour la confection de mélaminé. Ces villageois propriétaires ne sont pas les seuls à tirer profit des plantations présentes sur les finages villageois. En effet, dès la 3^e année après plantation, tous peuvent collecter du bois de chauffe dans les plantations forestières, qu'ils en soient propriétaires ou qu'elles demeurent entre les mains des gestionnaires forestiers étatiques : ce sont les basses branches qui sont coupées. Ce bois est utilisé par les habitants eux-mêmes, pour la cuisson de leurs aliments, mais il est aussi parfois vendu – avec les plantations, la vente de ce bois devient possible ou progresse dans les villages étudiés. Les plantations permettent ainsi de satisfaire des besoins souvent vitaux pour les populations locales, par l'utilisation ou la vente de ressources qu'ils peinent désormais à collecter dans les sylvosystèmes spontanés, aujourd'hui appauvris ou trop éloignés en raison de la pression anthropique antérieure. Offrant des ressources en bois plus accessibles, les plantations peuvent apparaître comme un moyen de détourner les populations locales de l'exploitation des forêts spontanées (celles que l'on qualifierait de « naturelles »), ce que n'est pas parvenue à faire la législation seule. En effet, dans la province de ThuaThiên Huê, la décision a été prise dès 1997 d'arrêter temporairement l'exploitation du bois d'œuvre dans ces forêts⁸⁵, afin de préserver ces dernières qui s'étaient largement raréfiées, en accord avec les idées véhiculées sur la scène internationale. Mais cette exploitation s'est poursuivie de manière illégale, notamment parce que les ressources ou revenus générés sont vitaux pour les villageois. Les plantations peuvent alors apporter une solution compensatoire. Certaines sources⁸⁶ laissent apparaître un début de progression des forêts spontanées à partir de 1990. La concomitance avec le début de l'essor des plantations pourrait laisser apparaître un lien de cause à effet ; pourtant, en tenant compte du temps nécessaire à la reconquête, il serait plus probable qu'un temps de réponse soit nécessaire. Par ailleurs, des recherches en cours tendent à montrer que le recul des forêts se poursuit en fait au Viêt Nam, au moins dans certaines provinces et, à ThuaThiên Huê, il ne fait aucun doute que, si l'exploitation des forêts spontanées recule, c'est avant tout en raison du plus fort éloignement de ces dernières par rapport au village (plus de 15 km désormais, parcourus à pied par les villageois),

⁸² Duchère, Y., « La République Socialiste du Vietnam est-elle autoritaire ? », *Géococonfluences*, 2017, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/ailleurs/vietnam-regime-autoritaire>, page consultée le 18/07/2020.

⁸³ Les critères de choix des villageois bénéficiaires de ces aides ne sont pas connus, hormis le fait qu'ils doivent être reconnus officiellement propriétaires de leurs parcelles.

⁸⁴ Amat, Phung Tuu, Robert et Trân Huu, *op. cit.*, p. 69.

⁸⁵ Robert, 2011.

⁸⁶ Phung TuuBoi, 2002, données complétées par GSO (General Statistics Office), *op. cit.* : Amat *et al.*, *op. cit.*, p. 74. Phung TuuBoi, "Inland plant ecology", dans Westing, A. H. *et al.*, *Long-term consequences of the Vietnam war*. Ecosystems, Report to the environmental conference on Cambodia, Laos, Vietnam, 26-28 juillet, Föreningen Levande Framtid, Suède, 2002, pp. 5-7.

causé par la pression anthropique antérieure⁸⁷. Le détournement de l'exploitation des forêts spontanées permis par les plantations est donc à relativiser, du moins au Viêt Nam.

Aucune critique ne semble émise contre les plantations d'acacias. L'éventualité d'un risque d'invasion par exemple, qui pourrait pourtant exister⁸⁸, ne semble pas inquiéter les autorités vietnamiennes qui continuent d'encourager ces plantations. Les villageois les considèrent comme des « forêts économiques », ce qui n'est pas sans rappeler la manière dont sont considérées les peupleraies par certains touristes que nous avons interrogés en France : des « forêts industrielles », nécessaires car permettant de répondre aux besoins en bois. Mais le caractère industriel de cette « nature » peut aussi être perçu négativement. Ainsi, certains géographes occidentaux dénoncent-ils les plantations vietnamiennes, considérant qu'elles témoignent d'une priorité donnée aux préoccupations financières par rapport à celles environnementales :

La lente augmentation des plantations, que l'on constate depuis près de 20 ans ne peut pas être attribuée à une volonté de protection de l'environnement de la part du gouvernement et des organismes internationaux. Les plantations monospécifiques [...] réalisées à des fins industrielles, continuent en effet à dominer et traduisent bien plus les faveurs accordées à la réalisation de certains objectifs économiques⁸⁹.

Les réserves et critiques émanent ainsi surtout de chercheurs occidentaux. Ils en dénoncent aussi la qualité : « on ne peut qu'être sceptique sur la qualité de cette forêt replantée, très pauvre au plan de la biodiversité et donc n'ayant rien en commun avec la forêt ombrophile »⁹⁰. De là découlent certaines craintes formulées quant à une concurrence exercée par rapport aux forêts spontanées. Elles ne sont pas spécifiques au cas des plantations vietnamiennes, puisque F. Durand les formulait déjà en Indonésie dans les années 1990, évoquant « un reboisement qui en vient à détruire la forêt »⁹¹ mais là en raison d'une perversion du programme gouvernemental de reboisement. Au Viêt Nam, les plantations ont aussi pu être réalisées sur des terres qui étaient couvertes par de jeunes formations forestières aux arbres sans valeur, du moins dans la province de Thua Thiên Huê aux premières heures des grands programmes de plantations, mais elles ne peuvent aujourd'hui remplacer, normalement, que des savanes herbeuses ou arbustives.

Ces critiques et réserves, qui émanent surtout de chercheurs occidentaux, contrastant *a priori* avec les avis des villageois, témoignent surtout de différences de perception de la nature :

Les modèles occidentaux privilégient le concept d'une nature non modifiée par l'homme. De tels modèles ne s'ajustent pas aux représentations paysannes en milieu tropical, qui s'accommodent plus aisément d'une nature domestiquée et susceptible d'assurer les besoins vitaux. En outre, la vitesse de croissance, telle celle des eucalyptus, peut constituer un attrait auprès des populations rurales. En sylviculture, une ambiguïté tient également à la démarche consistant à « imiter la nature », qui s'exprime de manières contrastées selon qu'il s'agit de forçage anthropique ou de simple pilotage. Les populations urbaines et les organisations non gouvernementales environnementalistes ont une image négative des plantations industrielles, dont elles estiment généralement qu'elles sont peu porteuses de leur propre idée de nature⁹².

⁸⁷ Robert, 2011.

⁸⁸ *Id.* ; Amat et al., *op. cit.*, p. 75 ; Robert, A., « Menaces sur les forêts vietnamiennes : guerre, pratiques post-guerre et plantations », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 96-1 | 2019 : « Forêts menacées, forêts protégées », 2019, pp. 5-20, <https://journals.openedition.org/bagf/4432>, page consultée le 29/06/2020.

⁸⁹ Mellac, G. M., « L'état et la forêt au nord Vietnam », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 50 (197), 1997, p. 39, https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1997_num_50_197_3636.consultée le 29/06/2020.

⁹⁰ Roche et De Koninck, *op. cit.*

⁹¹ Durand, F., *Les forêts en Asie du Sud-Est : Recul et exploitation, le cas de l'Indonésie*, Paris, L'Harmattan, 1994, 411 p.

⁹² Tassin, J., « Les plantations forestières industrielles à l'épreuve des représentations de la nature », *Bois et Forêts des Tropiques*, n° 309 (3), 2011, p. 10.

Sur la scène internationale, les plantations forestières sont en effet vivement critiquées par des ONG environnementalistes. L'opposition est telle que certains détracteurs – telle l'ONG *Rainforest Rescue* militant en faveur des forêts tropicales – ont lancé contre elles des pétitions. Il s'agit de dénoncer le fait que "plantations are not forests". Derrière cela, c'est en fait la FAO⁹³ qui est visée car elle les inclut – à tort selon ces opposants à l'origine de la pétition – dans ses statistiques forestières⁹⁴. C'est aussi le cas au Viêt Nam, où elles sont incluses dans la superficie forestière officiellement reconnue, ce qui explique sa progression ; plus encore, certains dénoncent le fait que, mêmes pour les plantations, « les statistiques officielles sont sans doute trop belles pour être vraies », notamment parce que « dans bien des cas, on qualifie de reboisement des activités telles que la plantation de cultures de rente »⁹⁵. Les plantations permettent à certains pays de « gonfler » leurs statistiques et de faire ainsi figure de « bon élève » dans la protection de leurs forêts. Se pose là la question de la définition des plantations forestières à croissance rapide : peut-on les considérer comme des forêts ? La question importe car, si elles ne sont pas considérées comme des forêts, elles peuvent être dénoncées comme constituant un facteur de déforestation – comme constaté en Indonésie par F. Durand (voir *supra*). Surtout, elle dévoile d'emblée les controverses qui entourent ces formations végétales et surgissent dès le moment même où on souhaite les définir : des forêts, des cultures ou un entre-deux ?

Les peupleraies sont, en cela, emblématiques ; les hésitations sont grandes pour les intégrer dans la première ou la deuxième classe et ceci profite à l'entre-deux. Des géographes en témoignent ; elles sont considérées comme des « forêts cultivées »⁹⁶, un « modèle original et intermédiaire entre agriculture et foresterie »⁹⁷, une « nouvelle forêt, de type agro-industriel »⁹⁸, une « culture d'arbres »⁹⁹ ou bien encore « une monoculture d'arbres »¹⁰⁰. Ce serait en fait surtout les « écologistes [qui] déniaient aux peupleraies le droit à l'appellation forêt »¹⁰¹. Et pour cause, les forêts, les « vraies », spontanées, « naturelles », sont l'« archétype de la nature », selon N. Eizner¹⁰², sociologue. À l'inverse, les plantations sont, elles, l'œuvre de l'Homme puisque plantées mais surtout, pour celles considérées ici, à croissance rapide, cela se voit puisqu'elles sont équiennes et monospécifiques et surtout leurs arbres forment des alignements clairement visibles : l'empreinte anthropique est plus encore perceptible et, dès lors, elles sont considérées comme artificielles, au point même d'être considérées parfois comme des « symboles de l'«*antinature*» »¹⁰³. Derrière cela, c'est donc bien la question de ce qu'est la nature, de ce qui fait « nature » pour les acteurs sociétaux qui est posée. Les touristes que nous avons interrogés en France témoignent de cette difficulté de définir ces plantations évoquant des « forêts plantées » mais tout en affirmant que ce n'est « pas vraiment de la forêt » ; « c'est le HLM de la forêt » mais « c'est pas de la forêt », même si certains ont des avis plus tranchés : « c'est pas de la forêt », « c'est une culture de bois », « une sorte d'agriculture ». L'expression « forêts plantées » peut en effet être utilisée ; elle l'est par exemple par l'IGN¹⁰⁴ mais elle suppose alors une prise de position : pour l'éviter, nous avons préféré l'expression « plantation forestière ».

⁹³ *Food and Agriculture Organisation* : organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁹⁴ <https://www.rainforest-rescue.org/petitions/772/plantations-are-not-forests>, page consultée le 29/06/2020.

⁹⁵ Roche et De Koninck, *op. cit.*

⁹⁶ Génin et Yengué, *op. cit.*, pp. 183-198.

⁹⁷ Le Floch, S. et Terrasson, D., « Entre agriculture et forêt, des enjeux majeurs pour un arbre ordinaire : le peuplier », *Annales de géographie*, n° 609-610, 1999, p. 604.

⁹⁸ Arnould, P., « Nouvelles forêts, vieilles forêts, forêts de l'entre-deux, (XIX^e et XX^e siècles) : entre rationalité économique et fertilité symbolique », dans Corvol, A., *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Actes des XXIV^e Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 6- 8 septembre 2002, Presses universitaires du Mirail, 2004, p. 199.

⁹⁹ Le Floch et Terrasson, *op. cit.*, p. 603.

¹⁰⁰ Arnould, 2003, p. 199.

¹⁰¹ *Id.*, p. 199.

¹⁰² Eizner, *op. cit.*, pp. 17-19.

¹⁰³ Génin et Yengué, *op. cit.*, p. 183.

¹⁰⁴ IGN, *op. cit.*, p. 4.

Les peupleraies sont emblématiques car la question se pose dans les mêmes termes pour les autres plantations forestières à croissance rapide. La pétition évoquée précédemment le prouve ; les réponses obtenues à notre questionnaire en ligne le confirment. 50 % des répondants ont classé les plantations forestières comme un entre-deux, un intermédiaire entre les forêts et les cultures ; pour celles à croissance rapide, le pourcentage s'abaisse toutefois à 36 % au profit de cultures et ils ne sont que 13 % à les considérer comme des forêts, contre 25 % pour toutes plantations. Les avis sont partagés sur leur artificialité : 52 % des répondants les ont considérées comme telles mais elles sont sinon au mieux perçues comme semi-naturelles par une majorité des autres (42 %) et l'idée se renforce si on se focalise sur les plantations formées d'espèces à croissance rapide (artificielles pour 68 % ; semi-naturelles pour 28 %). Artificielles, elles sont alors considérées comme étant à l'opposé de la nature, voire « contre-nature ».

Conclusion

Les peupleraies apparaissent comme des « forêts » de la discorde : elles sont au centre de controverses, dont l'analyse révèle la complexité des débats, qui ne peut se résumer à une simple opposition. Derrière cela, ce sont des représentations différentes de la nature qui se dévoilent, entre défenseurs des paysages et protecteurs de la nature mais aussi au sein de ces derniers, selon le type de milieux qu'il importe de protéger. Apparaissent là des paradoxes, autour d'une « nature » qu'il faudrait préserver, en empêchant ces plantations artificielles de peupliers, mais qui nécessite aussi l'action de l'Homme. Surtout, l'exemple des peupleraies montre que c'est localement que les controverses autour des plantations se matérialisent pour donner lieu à de véritables conflits, des conflits environnementaux qui s'exacerbent en devenant des conflits « territoriaux », en plus d'être des conflits d'usages. Dans le Val de Loire, leur publicisation est notamment passée par l'action publique, avec la définition de réglementations qui visaient à rassurer une partie des acteurs, anti-peupleraies, mais qui ont dans le même temps suscité des rancœurs et rendu plus virulents encore les débats car la filière populicole s'est, elle, sentie menacée. Les controverses sont des révélateurs. Celles autour des peupleraies, plus largement des plantations forestières, le confirment : elles cristallisent des tensions qui, au final, les dépassent. Dans le Val de Loire, ces controverses dissimulent ainsi d'autres enjeux, notamment celui de la fermeture des paysages dans les vallées, qui renvoie plus généralement à un changement de pratiques mais qui est là aussi à mettre en lien avec des différences de représentations de la nature. L'analyse de ces controverses et conflits permet ainsi de percevoir ces enjeux territoriaux et paysagers, révélant les tensions sous-jacentes. L'étude conduite sur les peupleraies montre aussi que les conflits s'exacerbent lorsqu'ils prennent une assise spatiale et on comprend là la difficulté qu'ont eu certains acteurs du projet *Du peuplier pour l'avenir* à indiquer sur des cartes les espaces où les peupleraies seraient plus ou moins les bienvenues car, à l'heure où les surfaces reculent, le temps aidant aussi, les tensions s'amenuisent et on est désormais à la recherche de compromis.

Sur la scène internationale, on est plus face à des controverses qu'à de réels conflits et, pour cause, comme nous le notions en introduction, c'est surtout à l'échelle locale que se manifestent les conflits, matérialisés par des acteurs en présence. Sur la scène internationale, il y a bien une publicisation des arguments mais sans affrontements et, à l'échelle locale, où ces derniers vont se manifester, tous les territoires ne sont pas concernés au même titre. En effet, au Viêt Nam, nous l'avons vu, les plantations d'acacias semblent faire consensus chez les villageois, convaincus par les arguments des autorités – les recherches doivent toutefois se poursuivre. Mais, les plantations n'en sont pas moins au centre de controverses, critiquées par les acteurs occidentaux et ce sont là, comme pour les peupleraies en France, des représentations antagonistes de la nature qui s'expriment.

En ce sens, les peupleraies apparaissent comme un exemple emblématique des divergences qui peuvent se manifester autour des plantations forestières, même si un élargissement est nécessaire pour autoriser une mise en perspective qui relativise les implications des controverses : toutes ne mènent pas à des conflits. Les différences de représentations de la nature qui se dégagent de ces controverses correspondent à des différences culturelles perceptibles entre sociétés, qui expliqueraient – en plus du contexte politique – que les plantations soient davantage acceptées au Viêt Nam. Mais les oppositions sont aussi perceptibles au sein même des sociétés, en l'occurrence dans les sociétés occidentales, entre différents acteurs, entre ceux partisans d'une nature plus « naturelle » et d'autres pensant qu'elle peut être aménagée, voire cultivée, étant entendu que celle que certains considèrent comme plus « naturelle » peut aussi être anthropique. La forme la plus « naturelle », l'« archétype »¹⁰⁵ serait la forêt mais les plantations en offrent des caractéristiques distinctes, marquées notamment par les alignements, quand la nature est, pour certains, synonyme de désordre. Ainsi, en fonction des représentations de la nature qu'ils ont, les acteurs les considèrent comme des forêts, des cultures ou un entre-deux. Derrière cela, c'est peut-être aussi la question de la prise en compte des fonctions de production de la forêt qui peut se poser, dans les sociétés occidentales où l'on attribue de plus en plus de services écosystémiques aux forêts et où les coupes sont de moins en moins facilement acceptées – surtout celles à blanc, qui sont privilégiées dans le cas des plantations. Les peupleraies du Val de Loire ajoutent la question des paysages, ici plus prégnante et dont l'appréciation est ô combien subjective, dissimulant des tensions sous-jacentes, toujours autour de ce qui fait nature, mais avec des enjeux qui peuvent aussi être éminemment politiques. Ces grands programmes de plantations, qui transforment les paysages, émanent en effet toujours d'une volonté politique, passant par des aides, celles du Fonds forestier national en France de 1946 à 2000, celles des programmes gouvernementaux, certes aidés par des organisations privées au Viêt Nam, et s'opposer aux plantations peut aussi être un moyen de s'opposer au pouvoir, à son désir d'uniformisation. Ceci n'est pas sans rappeler l'opposition de la société provinciale face au modèle forestier que tentaient d'imposer les Eaux et Forêts entre la fin XVIII^e siècle et le début XIX^e siècle et, là aussi, ce sont « deux manières radicalement opposées de penser et de concevoir le monde »¹⁰⁶, en fait la nature :

Pour les académiciens, la nature, loin d'être uniforme, est un kaléidoscope de richesses et de beautés qu'il faut respecter. Chaque région se caractérise par ses particularités et ses différences tout en s'intégrant dans le vaste tableau national. À l'opposé, les officiers affichent une vision théorique d'une « forêt idéale (...) »¹⁰⁷. Ces hommes venus du Nord Est de la France perpétuent le mythe de la forêt cathédrale composée de hautes futaies de chênes et n'ont aucune conscience de la spécificité des bois en Méditerranée ou même en Provence. Modelés par les doctrines de l'école des Eaux et Forêts de Nancy, ils veulent mettre en place des paysages uniformes même si ces derniers ne tiennent aucun compte des réalités locales¹⁰⁸.

Là, « oubliant pour un temps leurs rivalités, les différentes composantes de la société provençale s'unissent pour refuser le modèle forestier et les aménagements en taillis sous futaie imposés par des Eaux et Forêts »¹⁰⁹, ce qui montre que des conflits peuvent aussi naître de nouvelles alliances, de nouveaux consensus locaux lorsqu'il s'agit de s'opposer à une force extérieure...

¹⁰⁵ Eizner, *op. cit.*, pp. 17-19.

¹⁰⁶ Chalvet, M., « Paysages et conflits en Provence », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 23 | 2006, <http://journals.openedition.org/rives/518>, page consultée le 22/07/2020.

¹⁰⁷ Kalaora, B., Larrere, R., Nougarede, O. et Poupardin, D., *Forêt et société au XIX^e siècle*. La sève de Marianne, INRA., Centre de recherche d'Orléans, Ardon, 1980, 130 p.

¹⁰⁸ Chalvet *et al.*, *op. cit.*

¹⁰⁹ *Id.*